

TÉMOIGNAGES. Faut-il sanctionner les parents qui font manquer l'école à leurs enfants ?



Partir en vacances avant la fin des cours pour payer moins cher ? Nombre de parents y pensent. - Crédit: DR

Avant chaque période de congés, il n'est pas rare que des élèves manquent à l'appel en classe, leur famille partant plus tôt en vacances. Or, l'assiduité scolaire est une obligation. Un père de famille vendéen a été sanctionné de deux amendes de 135 € parce qu'il avait fait manquer deux fois l'école à sa fille pour pouvoir prendre des vacances décalées. La première fois sa fille était en grande section, la seconde fois en CP. Fallait-il le sanctionner ? Les avis sont partagés.

Partir en vacances avant la fin des cours pour économiser sur le billet d'avion ? Nombre de parents y pensent, d'autres sautent le pas. « **L'école n'est pas à la carte** », rétorquent certains enseignants. En mai 2018, un père de famille vendéen a écopé de deux amendes de 135 €, auprès du tribunal de police des Sables-d'Olonne (Vendée), pour avoir fait manquer trois semaines de classe à sa fille, entre la grande section et le CP. L'homme a fait appel de cette décision. Réponse vendredi 5 juillet.

Que dit la loi ? De la [maternelle au collège](#), l'élève est tenu d'assister aux cours, sauf en cas de motif légitime (maladie, mariage, enterrement, accident...). Les parents s'y engagent en signant le règlement intérieur. Dès la première absence non-justifiée, la direction de l'établissement peut rappeler à l'ordre la famille. Si les absences persistent, elle informe le directeur académique, qui peut saisir le procureur de la République. Invités à réagir [sur LaPlace](#), l'espace réservé aux abonnés sur [ouest-france.fr](#), une cinquantaine de lecteurs ont partagé leur avis. Ci-dessous une petite sélection.

Ils sont contre la sanction :

« Une amende c'est un peu fort ! »

Patricia, de Vire (14) : « Mon fils est en CE1 ; quand il a commencé l'école, je pensais qu'effectivement il fallait tout faire pour qu'il ne manque pas la classe, par principe. Il est rarement malade et n'a quasiment jamais manqué la classe. Aujourd'hui je ne suis plus aussi sûre que ce soit nécessaire dans la mesure où il apprend bien, où je trouve l'enseignement trop lent au regard de ses capacités. Il apprend beaucoup en vacances avec nous lors des visites. Par ailleurs, le temps passé en famille est tellement important pour son propre équilibre que je comprends que certaines familles partent en dehors des vacances scolaires d'autant que les employeurs ne facilitent pas l'accord de vacances pendant les vacances scolaires. La direction de l'école est capable de juger si il faut sanctionner ou pas. »

Dominique, de St Sébastien-sur-Loire (44) : « L'absentéisme scolaire ponctuel et volontaire de la part des parents est à mon avis irresponsable hors des raisons légitimes d'absence (...). La scolarisation de son enfants dans un établissement scolaire est un engagement réel. Pour moi c'est tout ou rien. (...) Du point de vue éducatif je crois important d'expliquer au contraire l'engagement personnel que représente l'école pour l'enfant. Je trouve cependant dommage de devoir sanctionner les comportement irrespectueux et je favoriserais dans un premier temps en priorité le dialogue avec les parents amateurs de ce genre de pratiques. Ce que la majeure partie des établissements mettent en place. »

Michel, Creance (50) : « Ancien enseignant, je ne stigmatisais pas les familles qui emmenaient leurs enfants en vacances une semaine en dehors des vacances. Les tarifs hors vacances sont tellement moins élevés que j'estimais que les enfants tireraient autant de profit que de venir en classe. (Une semaine, c'était la durée d'une grippe). Etant donné les tarifs pratiqués pendant les vacances ou hors vacances, j'aurais bien aimé, moi aussi, m'absenter une semaine. »

« Pas de quoi fouetter un chat ! »

Joseph, Châteaugiron (35) : « Ce n'est pas pour une semaine manquante que l'enfant aura du retard à l'école. Le prix des locations pendant les vacances scolaires est doublé voire triplé, je comprends ces parents car certaines personnes ne pourraient pas partir avec leurs enfants. »

Daniel, de Saint-Pever (22) : « Il n'y a pas de quoi fouetter un chat. Ça a toujours existé surtout sans doute chez des gens aisés qui ont les moyens de partir au ski ou autre. Une semaine d'absence ne pénalise en rien un enfant. Il y aura plus de jours d'absence pour maladie. Bien sûr ce ne peut devenir une règle mais les tarifs en périodes de vacances sont tellement élevés que c'est une solution qui ne dérange personne. »

Gwénaél, Cholet (49) : « Je peux comprendre qu'une sanction soit appliquée à partir du CP, lorsque l'école est obligatoire, mais en grande section ?... Nous avons nous-même fait manquer une semaine à notre fils en moyenne section puis en grande section afin de prendre des vacances hors saison, mais nous avons pris soin de nous renseigner auprès de l'institutrice afin d'emmener des activités à lui faire faire. »*



«Une semaine d'absence ne pénalise en rien un enfant.» - Crédit: Fotolia

« Nous prenions des devoirs à faire sur place »

Véronique, Gestel (56) : « Il n'est malheureusement pas toujours possible de prendre ses vacances pendant les vacances scolaires. Il est positif pour les enfants de pouvoir passer du temps avec ses parents et que même si l'idéal est de ne pas empiéter sur les périodes scolaires, ce temps là pèse plus lourd dans la balance! Cette punition ne me parait pas juste! Certains n'ont jamais de vacances pendant les vacances scolaires! »

Carole, Baden (56) : « J'ai trois enfants : lorsqu'ils étaient en primaire, nous les avons emmenés au ski hors période scolaire, et cela, plusieurs années de suite parce que c'est moins cher, surtout pour une famille nombreuse. Nous prévenions l'école et prenions des devoirs à faire sur place. A ces âges (entre 3 et 11 ans), ils n'ont pris aucun retard et cela leur a apporté bien plus pour leur épanouissement personnel. Si tous les parents agissaient ainsi cela désorganiserait-il l'école ? Franchement pour la maternelle et le primaire, j'en doute fortement : le programme est quand même assez simple et on y avance très lentement. En tout cas, je n'ai jamais culpabilisé et je ne vois pas l'intérêt d'une sanction puisqu'au final, c'est l'intérêt de l'enfant qui doit primer. »

Patrick, Cardroc (35) : « Je suis d'accord pour faire une remarque à ce père mais de là à un amende c'est un peu fort. Je pense qu'à ces conditions beaucoup de parents pourraient être sanctionnés. Surtout en petite classe après c'est plus grave mais pas d'amende. »

Dominique, Chartres-de-Bretagne (35) : « Trop souvent les professeurs malades ne sont pas remplacés... ne faudrait il pas alors sanctionner l'Education Nationale ? Et ne faut il pas mieux passer du temps dans de bonnes conditions avec ses enfants quitte à leurs manquer quelques heures de cours ? »



«Ne faut il pas mieux passer du temps dans de bonnes conditions avec ses enfants quitte à leurs manquer quelques heures de cours ?» - Crédit: Fotolia

Ils sont pour la sanction :

« Il faut supprimer les allocations! »

Cécile, Derval (44) : « Oui, je suis d'accord avec la sanction , en tant que parents responsables nous devons apprendre à nos enfants l'assiduité et le respect de l'enseignant qui est présent. Pour moi l'école c'est comme le travail on se doit de respecter le règlement. Comme sanction, je propose la suppression des allocations familiales en cas d'absences non justifiées, comme au travail il y a perte de salaire. »

Gisèle, Rennes (35) : « J'approuve totalement cette sanction. Ce phénomène est hélas récurrent depuis des années.. y compris dans des classes à examen ! Professeur de classes terminales à présent en retraite, je m'insurgerai toujours contre ces libertés prises par des parents dans l'irrespect total du travail des enseignants et le mépris de la valeur éducative de l'égalité de traitement des élèves ! »

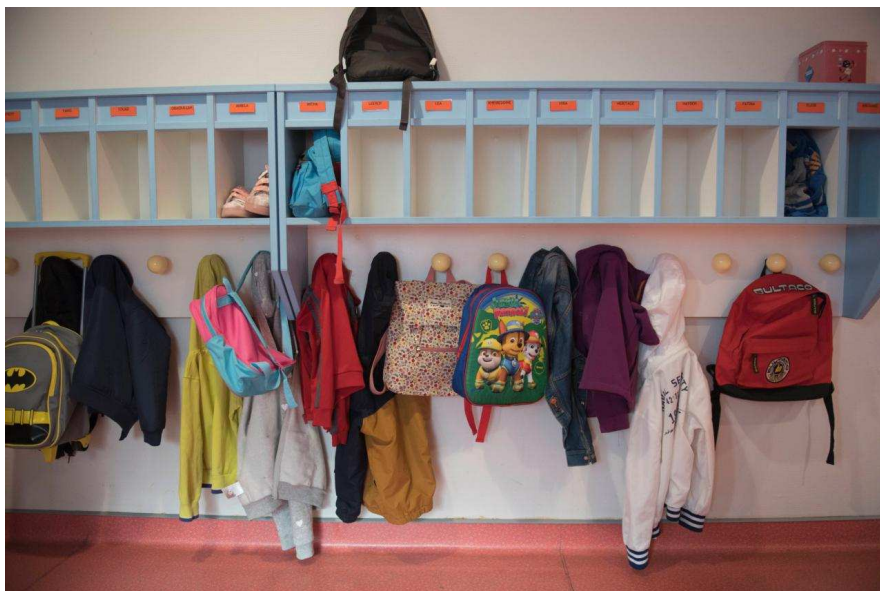
Gilles, Saint-Brieuc (22) : « A partir du moment où la scolarité est obligatoire, je pense qu'il n'est pas raisonnable de programmer des vacances en période scolaire, il y va de la responsabilité des parents qui fuient précisément beaucoup trop souvent leurs responsabilités sachant de surcroît qu'aux dires des professeurs des écoles les enfants concernés sont le plus souvent ceux qui ont le moins de facilités. Quant aux sanctions, on peut sans doute considérer qu'elles sont un peu sévères mais quel serait l'impact d'une autre sanction simplement symbolique ? »

« Un manque de respect vis-à-vis des instituteurs »

Christian, La chapelle-sur-Erdre (44) : « Oui, il faut sanctionner les parents qui font manquer l'école aux enfants. Il est primordial d'inculquer dès le plus jeune âge que l'on ne peut pas toujours faire ce que l'on veut dans la vie. Même si l'absence à une ou deux journées de classe n'est pas forcément pénalisante dans les petites classes, l'absence volontaire, acceptée voire provoquée par les parents pour un confort personnel, donne aux enfants le signal qu'il est normal de manquer la classe. De plus c'est une marque de mépris des efforts faits par les enseignants. »

Myriam, Allaire (56) : « Oui trop de parents font manquer l'école à leurs enfants scolarisés en primaire parce que cela les arrange de payer moins cher et sous prétexte que leur enfant est un bon élève. Je considère que c'est un manque de respect vis-à-vis des instituteurs. Pour les gens souhaitant partir en vacances hors vacances scolaires, ce n'est pas toujours très agréable de retrouver des certains enfants bruyants sur leur lieu de vacances, avec des parents laxistes. »

Joël, Saint-Nazaire (44) : « Sans que cela soit systématique il peut y avoir des cas où la sanction financière peut-être justifiée. Il faut bien responsabiliser les parents, le recours à ce type de sanctions peut faire partie de ce processus. Bien sûr il faudrait pouvoir faire du cas par cas, la sanction financière peut parfois être préjudiciable à la famille, a fortiori à l'enfant. La sanction doit être justifiée et proportionnée à la faute. Petite précision: j'ai été éducateur spécialisé pendant près de 20 ans. »



«Aujourd'hui, trop d'élèves choisissent de venir à l'école à la « carte » - Crédit: Fotolia

« Non à l'école à la carte! »

Jean-Yves, Larmor Plage (56) : « Pour un enfant en maternelle on peut le comprendre, mais en CP c'est inadmissible - c'est quasiment une insulte aux instituteurs et à l'éducation nationale. »

Virginie, Le Mans (72) : « Oui, je pense qu'il faut sanctionner. Aujourd'hui, trop d'élèves choisissent de venir à l'école à la « carte » (e suis enseignante en collège). Ils sont consommateurs et viennent par-ci par-là. Ce n'est pas possible! Donc oui aux amendes ou à la suppression pour un temps des allocations familiales. Il faut que les parents prennent leurs responsabilités. »

Etienne, Saint-Malo de Phily (35) : « Effectivement c'est surprenant, mais imaginons que 25 enfants sur 30 élèves partent la même semaine en décalés, comment vont réagir les 5 élèves scolarisés et l'enseignant ? Partir en décalage des vacances scolaires c'est très motivant : vacances pas chères, pas de circulation... et ensuite les parents exigent des enfants de bien travailler à l'école, être à l'heure... Est-ce qu'il y a des statistiques sur le nombre d'élèves présents la dernière semaine de l'année scolaire? Pour un salarié il n'est pas question de prendre des vacances sans l'accord de l'employeur, la règle est sans doute la même pour l'école sauf que les dates sont données dès la rentrée. »

« L'école a un coût que nous payons tous »

Gwénaelle, Saint-Gilles (35) : « En tant que maman de 3 enfants très attachée aux apprentissages scolaires, je pense qu'il faudrait, dans des cas d'absentéisme pour partir en vacances en décalé, commencer la première fois par un avertissement de la part des services de l'inspection académique. Si cela se renouvelle, l'amende peut effectivement être dissuasive et tout à fait justifiée. Pourquoi ne pas augmenter le montant de l'amende au fur et à mesure des absences répétitives pour le bien être des apprentissages scolaires de nos enfants. »

Hugues, Lezardrieux (22) : « Oui, l'école a un coût important financé par nos impôts. Si cela n'est pas utilisé pour des questions de confort, il est normal d'avoir une pénalité qui reste en dessous du coût d'une journée d'école pour un enfant. Nous avons trop la perception que l'école est gratuite, ce n'est pas le cas. Nous payons collectivement très cher pour cela. Et nous devons aussi aider à faire respecter les enseignants, qui sont trop dévalorisés aujourd'hui. »